



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

VICTOIRES DIPLOMATIQUES DU CAMEROUN ET ENGAGEMENT DU CHEF DE L'ÉTAT POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE

CONFÉRENCE DE PRESSE

**PROPOS LIMINAIRE DE
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

Yaoundé, 12 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai conviés à cet échange, pour nous entretenir sur un ensemble de sujets d'intérêt majeur pour la vie de notre nation.

Mais avant toute chose, je voudrais vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à cette occasion, et vous exprimer ma gratitude pour la spontanéité avec laquelle vous avez répondu à mon invitation.

Merci donc d'être venus nombreux, comme d'habitude.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Comme vous avez dû vous en rendre compte depuis quelques semaines, notre pays occupe le devant de la scène diplomatique et médiatique à l'échelle internationale, à la faveur d'une série de victoires engrangées, d'une part grâce au mérite de certains de nos compatriotes qui ont été portés au sommet de grandes institutions à la notoriété établie dans le concert des nations, et d'autre part, à travers la reconnaissance des actions entreprises et mises en œuvre sous l'impulsion du **Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**, et au bénéfice du bien-être des populations et du développement de notre pays.

Au rang des victoires dont je viens de parler, je citerai entre autres, la brillante élection de l'Honorable NKODO DANG Roger, Député à

l'Assemblée Nationale au poste de Président du Parlement panafricain ; l'élection historique de Monsieur CHUNGONG Martin, ancien haut fonctionnaire de l'Assemblée Nationale, au Secrétariat Général de l'Union Interparlementaire ; et la récente élection de Monsieur ETOUNG ABENA Parfait à la tête du Secrétariat Général du Parlement de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale – la CEMAC.

Je suis par ailleurs heureux de vous annoncer que notre pays vient à nouveau d'être honoré par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation – la FAO.

En effet, le lundi 08 juin 2015, en marge des travaux de la 39^{ème} Conférence de la FAO qui se tient en ce moment à Rome, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Monsieur ESSIMI MENYE, a reçu des mains du Directeur Général de la FAO, au nom du Cameroun, un diplôme en reconnaissance des efforts de notre pays vers l'atteinte de l'objectif le plus ambitieux fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation à Rome en 1996, en l'occurrence réduire de moitié **en valeur absolue**, le nombre de personnes confrontées à la sous-alimentation.

Ainsi, au Cameroun, **ce nombre est passé de 4 millions 700 mille personnes pour la période 1990-1992, à 2 millions 300 mille personnes pour la période 2012-2014, soit une réduction de moitié en deux décennies, du nombre de personnes concernées par la sous-alimentation.**

Quelques mois plus tôt, lors de la 151^{ème} session du Conseil de la FAO, le Cameroun recevait, toujours des mains du Directeur Général de la FAO, un diplôme d'honneur d'une part, pour l'atteinte de la cible de l'OMD-1, qui prescrit la réduction au moins de moitié, de la proportion de la population du pays souffrant de la sous-alimentation à l'horizon 2015, et d'autre part, pour la réalisation de l'objectif le plus ambitieux fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation à Rome en 1996, et dont j'ai fait mention plus haut.

Pour revenir à la réduction au moins de moitié, de la proportion de la population souffrant de la sous-alimentation à l'horizon 2015, **il y a lieu d'indiquer qu'au Cameroun elle est passée de 37,8% pour la période 1990-1992, à 10,5% pour la période 2012-2014, soit une réduction de plus de deux tiers du nombre de personnes concernées en deux décennies.**

Ces performances remarquables, faut-il le relever, ont été réalisées avant la date butoir de 2015 fixée par la FAO.

Les deux distinctions que la FAO vient donc de décerner au Cameroun sont la reconnaissance de l'engagement du **Chef de l'État**, à vaincre la faim et la malnutrition et à éradiquer le spectre de l'insécurité alimentaire.

Cela dit, permettez-moi à présent de revenir aux hauts faits d'armes de certains de nos compatriotes.

S'agissant de l'élection de l'Honorable NKODO DANG Roger à la tête du Parlement Panafricain, je voudrais tout d'abord marquer un arrêt pour vous présenter de façon succincte l'institution que notre compatriote est désormais appelé à diriger, ainsi que le processus ayant conduit à son élection.

Le Parlement Panafricain, qui est l'assemblée consultative de l'Union Africaine, existe depuis mars 2004. Il regroupe en son sein les représentants des parlements des 54 pays membres de l'Union Africaine. Les principales missions de cet organe sont la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence, la sensibilisation des peuples d'Afrique aux objectifs et politiques visant à faciliter leur intégration dans le système de l'Union Africaine, et l'harmonisation des lois appliquées dans les différents pays membres sur des questions fondamentales telles que les droits de l'Homme et des peuples, ou encore la démocratie.

En ce qui concerne son Président, il est le premier responsable politique et administratif de l'auguste institution. Dans l'exercice de ses fonctions, il est assisté de quatre Vice-présidents. Le Président représente le Parlement Panafricain dans ses relations avec les organismes étrangers et participe aux travaux de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine, pour présenter le rapport d'activités annuel du Parlement et son budget.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Ce sont donc ces missions qui constituent désormais le cahier de charges du nouveau Président du Parlement Panafricain, l'Honorable NKODO DANG Roger, dont l'élection, faut-il le souligner d'emblée, n'aura pas été un long fleuve tranquille.

En effet, dès l'ouverture de la campagne, notre compatriote a dû parcourir 37 des 54 pays membres du Parlement Panafricain, pour présenter sa candidature et son programme.

Dans certains des pays visités, la candidature de l'Honorable NKODO DANG a été favorablement accueillie au plus haut niveau des institutions. En témoignent les audiences que lui ont accordées des Chefs d'État, en guise de soutien à cette candidature présentée par leur homologue camerounais, **Son Excellence Paul BIYA.**

Au cours du scrutin du reste très disputé, qui s'est tenu dans l'après-midi du 27 mai 2015, l'Honorable NKODO DANG Roger a affronté deux challengers de poids, en l'occurrence le Mozambicain Eduardo Joaquim MULEMBWE, candidat de la Communauté Économique de l'Afrique Australe, et le Tunisien RAHOUI MONGI.

Au terme de cette bataille électorale, notre compatriote a remporté haut la main l'élection, avec 86 voix sur 165 votants, soit plus de la majorité absolue, contre 70 voix pour le Mozambicain et 09 voix pour le Tunisien.

Le nouveau Président, désormais porte-étendard de la nation camerounaise au sein de cette prestigieuse institution qu'est le Parlement Panafricain, prendra ses fonctions en octobre prochain pour un mandat de trois ans.

Voilà donc pour ce qui est du brillant succès de l'Honorable NKODO DANG Roger à la tête du Parlement Panafricain.

Je voudrais à présent m'appesantir sur d'autres succès diplomatiques qui font rayonner notre pays dans le concert des nations à l'échelle régionale et mondiale.

En premier, j'évoquerai l'élection au poste de Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire, de Monsieur CHUNGONG Martin, un autre compatriote de grande valeur qui a occupé de hautes fonctions au sein de notre Parlement.

En effet, la particularité de cette victoire réside dans le fait qu'elle établit un double précédent historique, car Monsieur CHUNGONG est à la fois le tout premier Africain et le premier non-Européen à être élu au poste de Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire, depuis la création de cette Organisation il y a exactement 126 ans.

Je voudrais par ailleurs indiquer qu'avant d'être élu huitième Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire, Monsieur CHUNGONG a occupé les fonctions de Secrétaire Général Adjoint et de Directeur des Programmes au sein de cette institution qui est pour les parlements de

par le monde, ce que l'Organisation des Nations Unies est pour les Gouvernements et les États.

C'est donc dire combien le Cameroun est honoré de cette marque de confiance que lui ont manifesté l'ensemble des 176 parlements membres de l'Union Interparlementaire, à travers le choix de Monsieur CHUNGONG Martin.

Un autre compatriote qui fait honneur au Cameroun au sein des instances parlementaires à l'échelle régionale, c'est Monsieur ETOUNG ABENA Parfait, nommé le 06 mai 2015 au poste de Secrétaire Général du Parlement de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale – la CEMAC – à l'issue de la 12^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la sous-région.

Mesdames, Messieurs les Journalistes, le Parlement Communautaire de la CEMAC, dont la coordination exécutive sera désormais assurée par notre compatriote au cours des quatre prochaines années, est l'Instance chargée de veiller à l'application des principes démocratiques au sein des Institutions et Organes, qui sont parties prenantes du processus décisionnel de la CEMAC.

Comme vous pouvez le constater par vous-mêmes, c'est donc une fonction de la plus haute importance qu'assume dorénavant Monsieur ETOUNG ABENA.

Chers Invités,

Mesdames, Messieurs,

Au-delà des mérites personnels de ces valeureux concitoyens qui font aujourd'hui honneur à notre pays, je voudrais saluer le dynamisme, l'efficacité et la vigueur de notre diplomatie, conduite de main de maître et avec dextérité par son **Illustre Chef, le Président de la République.**

Il y a lieu de souligner que ces nombreux succès qui viennent s'ajouter à bien d'autres enregistrés depuis le début de cette année, n'auraient pu être réalisés sans la Très Haute Impulsion du **Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**, qui ne ménage aucun effort lorsqu'il s'agit d'œuvrer pour l'ascension et la promotion de ses compatriotes à l'échelle internationale.

De fait, c'est grâce au soutien personnel et multiforme du **Président de la République**, que les candidatures de Messieurs NKODO DANG Roger, CHUNGONG Martin et ETOUNG ABENA Parfait ont été adoubées, puis plébiscitées au sein de ces hautes institutions parlementaires.

C'est la preuve, s'il en était encore besoin, de l'indéfectible attachement du **Chef de notre Nation** à la promotion des valeurs démocratiques et des idéaux de bien-être des peuples, de bonne gouvernance et de développement.

En définitive, c'est le Cameroun qui en sort grandi, tant sa diplomatie s'est montrée particulièrement efficace, et autant le respect que la crédibilité dont jouit le **Chef de l'État** auprès de ses pairs, ont une fois de plus prévalu, pour garantir le plein succès à la volonté de nos compatriotes de porter haut le flambeau de notre pays.

Mesdames, Messieurs les Journalistes, puisque nous sommes dans le registre des victoires, je voudrais saisir cette occasion pour saluer la valeureuse prestation des Lionnes indomptables, qui ont une fois de plus démontré leur appropriation du « fighting spirit » cher au **Chef de l'État**, en remportant leur premier match contre l'Équateur à la phase finale de la 7^{ème} Coupe du Monde féminine qui se déroule en ce moment au Canada, par un score fleuve de six buts à zéro.

Cette écrasante victoire de nos ambassadrices du football vient une fois de plus rehausser l'image de marque de notre pays, dans le milieu très compétitif du football, et de manière générale, sur la scène internationale. Pour leur manifester sa reconnaissance et ses encouragements, le **Président de la République** vient de dépêcher une délégation de haut niveau conduite par le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique, Monsieur ADOUM GAROUA.

Dans le souci de rassurer nos héroïnes et d'instaurer un climat de sérénité absolue dans la tanière, le **Chef de l'État** avait auparavant instruit qu'il soit versé une prime de participation d'un montant de quinze

millions de francs CFA à chacune de nos joueuses, auxquels il faut ajouter la prime complémentaire versée par la Fédération Camerounaise de Football – la FECAFOOT – à chaque Lionne indomptable.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

Mesdames, Messieurs,

Alors que notre diplomatie n'a de cesse d'engranger des lauriers au plan international, ces derniers temps le Cameroun est mis à l'index par certains contempteurs, qui font état tantôt du manque de légitimité du **Chef de l'État** à gouverner notre nation, ou encore d'une prétendue disparité entretenue par les pouvoirs publics dans le traitement réservé aux différentes régions de notre pays.

Bien plus, depuis le 09 juin dernier, date à laquelle la Cour Suprême a confirmé la peine de Dame YEN EYOUM Lydienne épouse LOYSE, dans l'affaire l'opposant au Ministère public et à l'État du Cameroun, notre pays est pris en tenaille par certains organismes internationaux qui pointent un doigt accusateur sur notre système judiciaire coupable, selon eux, de détention arbitraire à l'égard de Madame YEN EYOUM.

Ces allégations, pour le moins malveillantes, n'ont pour seul objectif que de faire diversion, au moment même où nos populations, face aux attaques de la secte terroriste Boko Haram, sont mobilisés comme un seul homme dans un élan de solidarité pour apporter tout leur soutien à

nos vaillantes forces de défense et de sécurité résolument engagées sur le front de guerre et déterminées à éradiquer le péril Boko Haram.

En raison de l'inexactitude de ces allégations, le Gouvernement a jugé utile, pour une saine information de l'opinion publique nationale et internationale, d'apporter les précisions suivantes :

Au sujet de la prétendue illégitimité du Président Paul Biya, je voudrais d'abord relever que **le Président de la République du Cameroun, Son Excellence Paul BIYA**, a été porté à la magistrature suprême par un mécanisme démocratique, le seul qui vaille dans tout État de droit, c'est-à-dire le libre choix exprimé par le peuple, détenteur de la souveraineté nationale.

La Constitution du Cameroun, qui a valeur de loi fondamentale et donc de norme suprême, règle toutes les questions relatives à l'éligibilité à cette fonction ; et si **le Président BIYA** est candidat à l'élection présidentielle, s'il est élu Président de la République, c'est qu'il remplit chacune de ces conditions.

C'est donc un Président parfaitement légitime, et jouissant du soutien et de l'adhésion de ses compatriotes à son projet politique, ainsi qu'à la vision qu'il a du Cameroun.

Le Président Paul BIYA demeurera donc le Président de la République et le Chef de l'État du Cameroun, tant que les

Camerounais voudront qu'il en soit ainsi, puisque le Cameroun est et demeure une démocratie, un État de droit.

Sans doute faudrait-il rappeler ici qu'avec la naissance et la mise en service d'Elections Cameroon, en qualité d'organe indépendant de gestion et de supervision du processus électoral et référendaire, le système électoral du Cameroun connaît une évolution satisfaisante pour ce qui est en tout cas, de la transparence des opérations électorales et de la fiabilité du vote.

Cette tendance s'est notamment renforcée ces dernières années, avec la refonte du fichier électoral et l'introduction de la biométrie ; toutes choses qui valent au Cameroun, le satisfecit toujours plus croissant de la communauté internationale au terme de chacune des grandes échéances électorales.

Pour ce qui est des allégations relatives à une prétendue disparité entretenue par l'État dans le processus de développement des différentes régions, et qui révélerait la mise à l'écart des régions septentrionales de notre pays, je voudrais condamner ici, avec la plus grande fermeté, de tels errements, et affirmer sans ambages que ces allégations sont infondées.

Le Cameroun et la **Plus Haute Autorité** qui préside à ses destinées, sont parfaitement conscients de la nécessité d'équilibrer la politique de

développement des infrastructures et de lutter contre toute forme de marginalisation de sa population.

Le plan d'urgence décidé par **le Chef de l'État** et financé à hauteur de près de mille milliards de francs CFA, est l'une des réponses à ces préoccupations, de même que le train de mesures spéciales prises par **le Président de la République** en faveur des régions septentrionales.

Au titre de ces mesures qui, faut-il le préciser, viennent s'ajouter au programme global d'investissement et d'aménagement de l'ensemble du territoire, je citerai, sans être exhaustif :

- l'intervention d'urgence pour la construction des infrastructures de l'éducation et des points d'eau dans certaines localités de la Région de l'Extrême-nord;
- l'USEP (URBAN SPECIAL EMPLOYMENT PROGRAM) pour la création d'emplois à travers des projets à Haute Intensité de Main d'œuvre, en partenariat avec le Fonds National de l'Emploi;
- le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance, notamment le volet Aménagement du Territoire ;
- le Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI) à travers la construction de barrages de retenue et de la route-digue ;
- le projet « filets sociaux », qui vise la prise en charge d'un certain nombre de ménages grâce à des transferts de fonds, en vue de

réduire l'incidence de la pauvreté et les écarts dans les niveaux de vie et de revenus des populations dans la zone d'action.

Plus de 200 milliards de francs CFA sont en train d'être mobilisés pour le financement de ces opérations, dont la mise en œuvre est d'ores et déjà effective.

Parallèlement à ces interventions spécifiques dans les régions septentrionales, l'État a consacré à leur développement une enveloppe de 163 milliards 474 millions 651 mille francs CFA pour les trois derniers exercices budgétaires, avec une augmentation notable entre 2013 et 2015, de 35 milliards 794 millions 764 mille francs CFA à 63 milliards 963 millions 13 mille francs CFA.

Par ailleurs, en vue d'un rééquilibrage et d'une meilleure prise en compte des besoins à la base des populations des régions septentrionales, l'État a mis en place depuis 2014 et ceci jusqu'en 2016, de nombreux Programmes d'Investissements Prioritaires pour une enveloppe de 13 milliards 947 millions de francs CFA sur les 34 milliards 100 millions de francs CFA prévus pour l'ensemble du territoire.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, **le Chef de l'État** tient ferme la barre et veille au grain pour qu'aucun Camerounais ne se sente lésé, marginalisé ni exclu du processus de développement de notre pays qu'il planifie et fait mettre en exécution par le Gouvernement.

S'agissant des allégations relatives à la prétendue détention arbitraire de Dame YEN EYOUM Lydienne épouse LOYSE qui valent au Cameroun depuis quelques jours d'être mis, mais à tort, au banc des accusés, je voudrais relever que le Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui a rendu son Avis le 27 avril 2015, a fait parvenir au Gouvernement de la République du Cameroun une communication concernant la situation de Maître YEN EYOUM Lydienne. Ladite communication relayait des informations sur l'illégalité de son arrestation et de sa détention, en même temps qu'elle dénonçait la violation du droit à un procès équitable.

Il en résulte essentiellement que Madame YEN EYOUM Lydienne, sans mandat des autorités compétentes, a été arrêtée le 08 janvier 2010, et depuis lors, serait arbitrairement détenue, alors même que le délai légal de sa mise en détention provisoire a expiré depuis trois ans.

Afin de lever toute équivoque, le Gouvernement de la République a décidé de porter à l'attention de l'opinion nationale et internationale, des éléments d'information sur la nature du Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire et de ses décisions.

Le Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire est un Mécanisme thématique du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, regroupant des Experts qui enquêtent sur des cas d'arrestation et de détention arbitraire au regard du Droit International des Droits de l'Homme.

Il a été établi en 1991 sous l'égide de l'ancienne Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, à laquelle a succédé le Conseil des Droits de l'Homme.

Après vérification de l'information à partir d'une variété de sources, y compris les organisations non gouvernementales, les organismes intergouvernementaux et les familles des victimes, le Groupe de Travail envoie aux Gouvernements des communications, qui sont en réalité des plaintes, pour élucider le sort et la condition de ceux qui auraient été arrêtés. Il peut également mener des missions d'enquête dans les pays qui lui ont adressé une invitation.

Le Groupe de Travail est un organe consultatif qui rend des Avis et non des décisions de Justice. Il apprécie le respect des procédures nationales et non leur bien-fondé. C'est dire que l'Avis du Groupe de Travail ne peut

constater la culpabilité ou la non culpabilité d'un accusé. Par conséquent, son Avis ne saurait être interprété comme une décision d'acquittement.

Dans le cas de l'affaire YEN EYOUM Lydienne, le Gouvernement, saisi par le Groupe de Travail de la Communication, a sollicité auprès de ce Mécanisme onusien une prorogation des délais en vue de soumettre ses observations.

Ladite prorogation n'a pas été accordée. Aussi, l'avis du Groupe de Travail a-t-il été rendu sur la seule base des informations soumises au nom de Madame YEN EYOUM.

Je voudrais tout de même préciser que le dialogue sur cette affaire se poursuit au niveau du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, où le Cameroun pourra apporter ses éléments de contradiction.

Permettez-moi de rappeler à la mémoire des uns et des autres que Maître YEN EYOUM a été condamnée pour des faits de détournement de deniers publics, dans le cadre d'une procédure légale suivie contre elle, et qui a abouti à une décision de la Cour Suprême.

En effet, Maître YEN EYOUM avait été commise par l'État du Cameroun pour recouvrer des créances qu'elle devait reverser au Trésor public. Mais après recouvrement de la somme qui s'élevait à 2 milliards 155 millions 971 mille 808 francs CFA, l'Avocate avait décidé dans un premier temps de déposer ladite somme dans son compte personnel.

Par la suite, elle a procédé à un second virement représentant la moitié de la somme initialement reçue, vers le compte d'une certaine société basée à Douala, et dans laquelle elle avait droit de signature ; ce, en même temps qu'elle virait l'autre moitié au Trésor Public.

Or, faut-il le rappeler, le pouvoir spécial délivré à Maître YEN EYOUM pour le recouvrement de ces fonds, indiquait clairement que l'intégralité de cette somme devait être versée au Trésor Public. Ce qui n'a pas été le cas.

Pourtant, il est établi, conformément à l'article 37 de la loi N°90/059 du 19 décembre 1990 portant organisation de la profession d'Avocat, que les fonds reçus par un Avocat en sa qualité de mandataire d'un client ne lui appartiennent pas, et qu'ils doivent être versés dans un compte spécial intitulé « compte-client », et non dans un compte personnel.

C'est donc sur cette base que le Tribunal Criminel Spécial de Yaoundé a établi la culpabilité de l'accusée, et l'a condamnée à 25 ans d'emprisonnement ferme, au paiement à l'État du Cameroun, solidairement avec ses co-accusés également reconnus coupables, de la somme de 1 milliard 153 millions 444 mille 981 francs CFA, ainsi qu'à la confiscation de leurs biens saisis et placés sous-main de justice.

C'est donc cette décision qui a été confirmée par la Cour Suprême le 09 juin 2015.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais aujourd'hui et une fois de plus, appeler les Camerounais à l'extrême vigilance face aux manœuvres de diversion, de distraction et de sédition dont nous sommes la cible, au moment même où il est plus que jamais nécessaire de concentrer toutes nos énergies et de mobiliser l'ensemble de nos ressources, afin d'une part, de porter l'estocade à la secte terroriste et criminelle Boko Haram, dans son dessein funeste et tyrannique de déstabilisation de notre nation, et d'autre part, d'œuvrer pour le développement de notre pays et l'atteinte de l'objectif d'émergence à l'horizon 2035.

J'invite donc, au nom du Gouvernement, toutes les populations camerounaises à continuer d'apporter un soutien sans faille au **Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA, Chef de notre Diplomatie**, afin que le Cameroun poursuive sereinement son offensive diplomatique et engrange davantage de lauriers sur la scène internationale.

À vous, **Mesdames, Messieurs les Journalistes**, je vous demande de ne pas prêter le flanc aux manœuvres de manipulation multiformes auxquelles vous pourriez être exposés, du fait de la volonté destructrice de certains ennemis de notre patrie, et de continuer d'informer les opinions publiques nationale et internationale, dans le respect des

valeurs de paix, d'unité, de solidarité et de citoyenneté qui caractérisent notre nation. Car, le rayonnement de notre pays dans la sphère mondiale dépend aussi de votre professionnalisme.

Voilà, **Mesdames, Messieurs les Journalistes**, la teneur de la communication à laquelle je vous ai convié.

Je vous remercie de votre aimable attention.